

L'honorable M. Dupuis: L'objet de la présente mesure est de se débarrasser d'un important fonctionnaire du Canada, le gouverneur de la Banque du Canada, chef d'une institution établie par le gouvernement Bennett pour aider le gouvernement à diriger la politique financière et fiscale du Canada. Le poste de gouverneur a été créé afin qu'il puisse, entre autres choses, aider le gouvernement dans ses opérations financières et dans la préparation de son budget annuel. Pendant longtemps le présent gouvernement du Canada et le gouverneur de la Banque du Canada s'entendaient parfaitement. Si je ne m'abuse, ceux qui critiquaient M. Coyne à ce moment-là étaient les libéraux, car ils croyaient qu'il approuvait beaucoup trop le gouvernement au pouvoir. Mais un jour, toute la situation a changé, subitement et sans avertissement; M. Coyne a été convoqué au bureau du ministre des Finances où, pendant une demi-heure, il n'a fait qu'écouter une déclaration par laquelle on lui expliquait pourquoi on n'avait plus besoin de lui et qu'il devrait remettre sa démission. En parlant de cette conférence, il a dit, sauf erreur, qu'il n'avait pu parler durant au moins une demi-heure, tant l'attitude du ministre des Finances l'étonnait.

Puisqu'il a été nommé par le Parlement du Canada—on l'a dit bien des fois—nous devrions, il me semble, nous souvenir que le Parlement est formé des représentants du peuple, y compris le Sénat. Et ces représentants avaient le devoir indiscutable de fournir à M. Coyne la chance de se défendre devant ses pairs, le gouvernement responsable. Le sénateur des Mille-Îles (l'honorable M. Monette), qui vient de Saint-Philippe de Laprairie, sait quelle lutte nos ancêtres ont dû livrer pour établir le gouvernement responsable. Avant 1834 et 1835, le conseil législatif refusait d'acquiescer aux demandes de la chambre des députés élus, à Québec. Les mesures législatives qui favorisaient le peuple étaient toujours rejetées par le Conseil, et si quelqu'un osait s'opposer au conseil à Québec, cet organisme tentait de se débarrasser de lui. Parmi les patriotes de 1835, il y en a un qui se disait le général de l'armée canadienne, mais c'était un traître. Il n'était pas général, mais c'est le titre qu'il se donnait, car il voulait être supérieur au capitaine de la milice à l'époque.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur s'éloigne beaucoup du sujet.

L'honorable M. Brunt: Laissez-le faire.

L'honorable M. Monette: L'honorable sénateur cherche-t-il à prouver que le gouverneur de la Banque du Canada est né à Laprairie?

L'honorable M. Dupuis: Vous essayez de m'empêcher de parler, mais vous n'y réussirez pas. Je veux montrer qu'on a créé un gouvernement responsable après la rébellion de 1837 et que cela a amené l'institution d'un parlement du peuple, constitué par le peuple et pour le peuple. Je veux aussi montrer que le gouvernement actuel, par son attitude, répète les événements de 1834. Aucun sénateur, je pense, n'oserait soutenir le contraire.

Il y a un instant, j'allais justement faire remarquer que le général est venu trouver mon ancêtre, Joseph Robert, qui était alors malade au lit, et l'enjoignit, à la pointe du fusil, de s'associer à d'autres pour essayer d'abattre un bon loyaliste, un certain M. Walker, si je ne m'abuse. On voulait en abattre d'autres encore à la pointe d'un fusil.

L'honorable M. Monette: En quoi cela se rattache-t-il...

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur de Rigaud (l'honorable M. Dupuis) a la parole. Je l'ai prié de ne pas s'aventurer trop loin.

L'honorable M. Dupuis: On a arrêté Joseph Robert et d'autres parce qu'on voulait leurs têtes. Ces hommes ont subi un procès en 1838 et on les a condamnés à la pendaison. On peut trouver le compte rendu des auditions à la bibliothèque du Parlement, dans la série d'ouvrages intitulée «*Procès d'État*». Lors du procès, mon ancêtre a prouvé qu'il était innocent, qu'on l'avait contraint à la pointe d'un fusil de sortir du lit. Néanmoins, on l'a condamné à la pendaison. Cela se passait en 1838.

Aujourd'hui, nous avons le gouvernement responsable. Et qu'arrive-t-il? Il arrive que ce gouvernement veut la tête du gouverneur de la Banque du Canada. Je rappelle aux honorables sénateurs qu'on nous a menacés de réclamer nos têtes si nous osions amender le bill modifiant le tarif des douanes qu'a présenté le gouvernement.

Honorables sénateurs, cette façon de procéder n'est pas convenable. Nous devons nous conduire sobrement et garder notre sang-froid, tant d'un côté que de l'autre de la Chambre. Je respecte tous mes honorables collègues. Cela me fait penser à ce que m'a dit une honorable représentante. A son avis, c'était faire montre de sectarisme que de traiter M. Coyne de la façon dont nous le faisons. Permettez-moi donc de terminer en relatant un incident qui lui servira de réponse. Hier, tous les employés de la Banque du Canada se sont réunis pour présenter une médaille en or à M. Coyne. Ils étaient au nombre de 400. Permettez-moi de donner lecture du compte rendu des journaux à ce propos.

L'honorable M. Crerar: En quoi cela intéresse-t-il la motion dont nous sommes saisis?